

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

47.370

Date du contrôle:

20/06/2024

Lieu du contrôle:

Rue Keramis 54 7100 La Louvière Belgique

Testeur d'installation:**Agent-visiteur:**

Charles Matot

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-007/5285039

Date d'émission:

20/06/2024 13:46:17

Prochaine visite avant le:

20/06/2025

Donneur d'ordre

Nom

Tweeple

Adresse

Rue De Balenfer Bin 5, 7130 Binche, Belgique

Email

peb.tweeple@gmail.com

Base(s) réglementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Identification de l'installation électriques

Adresse de l'installation

Rue Keramis 54 7100 La Louvière Belgique

Désignation de l'unité

Bt 201

Type de locaux

Appartement

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

MANGELSCHOTS

Adresse du propriétaire

Rue Keramis 54 7100 La Louvière Belgique

Installateur

MANGELSCHOTS

Fondations

après 81

Mise en oeuvre de l'installation

avant 81

Données du raccordement

GRD

Ores

Numéro de compteur

33236824

Code EAN

NC

Liaison compteur-tableau

XVB 4X10

Tension de service

1 X 400 V + N

Protection générale

40 A 3P

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles
NOK	OK
Description de l'installation	1 diff 300mA 40A 4p 1 diff 30mA 40A 4p 1 disj 16A 2p 1,5mm ² 7 disj 20A 2p 2,5mm ² 1 disj 32A 2p 6mm ²
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	OK
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK
Prise de terre	Boucle
Résistance de terre (Ω)	17
Isolement ($M\Omega$)	>0,5

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

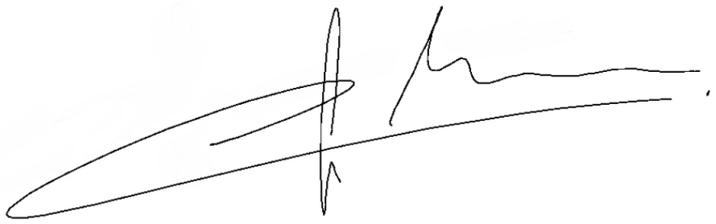
Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Contrôle
 Boulevard Lambermont 127
 1030 Bruxelles



Tableau 1

Liste des infractions

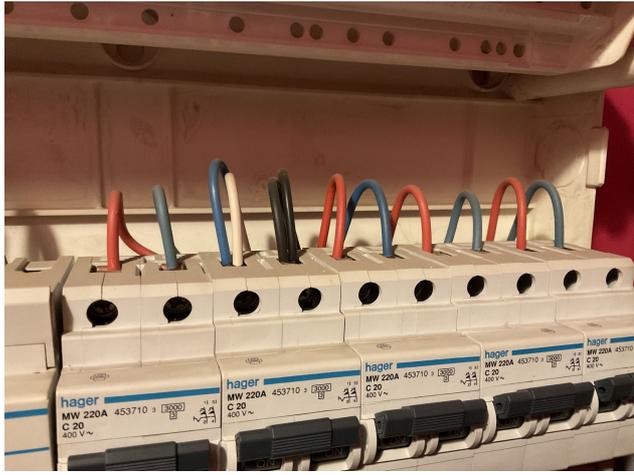
Libellé	Paragraphe
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
Renseigner sur les schémas unifilaires et de position, les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation.	L1: 9.1.2.
Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.
Lorsque le conducteur bleu est distribué, il y a lieu de le réserver exclusivement au neutre s'il existe dans le circuit concerné.	L1: 5.1.6.2.; L3: 5.1.6.2.

Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6

Atlas Contrôle
 Boulevard Lambertmont 127
 1030 Bruxelles

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
Au moins trois exemplaires des schémas de l'installation électrique doivent être présents.	RDE14
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Libellé	Photo
Infraction	
Infraction	